

COMITER
du 10 mai 2017
à Giffaumont-Champaubert (51)

Daniel YON, Président de la COMITER, ouvre la séance et remercie les participants de leur présence. Il présente Monsieur GOUVERNEUR, dont il salue l'attachement à ce territoire de la Champagne humide dont il connaît, en tant que vice-président du conseil économique, social et environnemental, les difficultés économiques et démographiques, mais aussi les potentialités. L'équité des territoires est un objectif ambitieux qui nécessite de rassembler beaucoup d'énergie et d'intelligence. Il sait aussi que le nouveau président du syndicat mixte d'aménagement touristique du Der est très attentif à la politique de l'eau, ayant œuvré avec 350 millions de m³ d'eau et des étangs pluriséculaires, dont celui de La Horre, bijou patrimonial national.

Laurent GOUVERNEUR, président du comité syndical, conseiller départemental de la Haute-Marne, souhaite la bienvenue aux membres de la COMITER sur le site du syndicat du Der. Il présente le syndicat en quelques chiffres : 1,1 million de visiteurs, 350 000 unités marchandes, trois ports et six plages. Après des années d'investissements publics, des investissements privés commencent à se manifester.

Daniel YON souligne le travail réalisé sur la biodiversité et l'eau, avec le soutien de l'Agence de l'eau et des collectivités locales, pour le festival de Montier-en-Der, dont une part est réalisée à Giffaumont-Champaubert. Le niveau antérieur aux attentats de novembre 2015 de 42 000 ou 43 000 visiteurs a été retrouvé, ce qui montre que l'activité est possible pour un festival en novembre.

Laurent GOUVERNEUR qualifie la période de compliquée pour le monde de l'eau. Tout bouge et nul ne sait quand les choses se stabiliseront. Tous les syndicats d'entretien de rivière de la Haute-Marne ont fusionné, avec l'appui de la préfète. Nul ne sait si la GEMAPI est sécable ou pas. L'EPTB se transforme. La communauté d'agglomération de Saint-Dizier et la communauté urbaine de Troyes sont sollicitées pour l'intégrer. L'entente Marne se cherche... Le conseil départemental et l'association des maires de la Haute-Marne réfléchissent à la constitution d'un grand syndicat qui serait chargé de l'eau potable et de l'assainissement, de la voirie et même de la GEMAPI, à l'image de ce qui se fait dans l'Aube. De la stabilité serait nécessaire. En février, le Sénat est revenu sur le caractère obligatoire du transfert de la compétence eau et assainissement aux communautés de communes et d'agglomération mais personne ne sait si la nouvelle Assemblée confirmera cette décision. Laurent GOUVERNEUR indique qu'il s'était préparé à prendre la compétence eau et assainissement mais ignore si le syndicat en projet prendra le relais. La situation est très difficile à expliquer au public et aux maires. La période est trouble et il espère que cet horizon s'éclaircira rapidement.

Daniel YON le remercie de ce témoignage en complète articulation avec l'ordre du jour.

Daniel BEDDELEM, directeur territorial des Vallées de Marne, remercie les participants d'être venus nombreux dans des locaux magnifiques. La COMITER est presque au complet de ses membres élus et représentants d'administration. Comme initié par son prédécesseur, il souhaite que la commission profite de ces journées de rencontre parfois techniques pour visiter des réalisations portées par les acteurs du territoire, comme en 2016 avec le volet industriel de la politique de l'eau de l'Agence. Il s'agit aujourd'hui d'évoquer la gestion du patrimoine naturel.

Daniel BEDDELEM remercie Monsieur Jean-Philippe DESLANDES du Conservatoire du littoral, qui interviendra l'après-midi pour présenter la politique de préservation des espaces rivulaires du bord du lac du Der et de ses abords. Il souhaite joindre ainsi la théorie à la pratique, expérience qu'il aimerait renouveler pour faire découvrir différentes facettes de la politique de l'eau lors des réunions à venir.

Il excuse Jean-Jacques BAYER, maire de Montier-en-Der, Julien VALENTIN et Danièle COMBE, représentants des départements de la Marne et de la Meuse, et salue la présence des services de l'Etat de ces départements et des élus des autres départements.

Daniel BEDDELEM présente l'ordre du jour :

- la réforme territoriale, sujet complexe qui mobilise les services de l'Etat et les collectivités, en plein processus de réorganisation avec la mise en œuvre par anticipation de la loi NOTRe. Beaucoup d'initiatives prises sont soutenues par les services de l'Etat, les départements, les services d'assistance technique et les collectivités elles-mêmes ;
- à la demande de membres de la COMITER, un bilan des aides de l'Agence depuis l'entrée en vigueur du 10^e programme, pour présenter un panorama des aides accordées dans ses différents domaines d'intervention ;
- la contribution que la COMITER, avec celles des autres territoires, pourra apporter à l'élaboration du 11^e programme, avec ses spécificités dues au contexte économique et patrimonial du bassin versant ;
- le partenariat mis en place entre l'Agence et la région Grand Est, qui a voté ses politiques d'intervention. La signature d'un accord-cadre est en préparation, pour déterminer une politique partagée et une feuille de route associant les trois Agences de l'eau et l'Etat. Il sera présenté avant l'été aux instances de la Région et aux conseils d'administration des trois agences concernées et devrait être solennellement signé à l'occasion de l'inauguration du festival de Montier-en-Der dans le courant de l'hiver.

Réforme territoriale : stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE)

1 – Etat des lieux – Bilan des études de gouvernance

Daniel BEDDELEM présente le sujet, qui vise à dresser un état des lieux de la réforme territoriale, des rapprochements, des fusions de syndicats, des études de gouvernance et des perspectives. L'objectif est de recueillir les propositions et les recommandations de la COMITER pour la mise en œuvre de la SOCLE.

Véronique NICOLAS, DRIEE Ile-de-France, s'appuie sur le document « Elaboration de la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) », joint au dossier, pour rappeler le contexte des réformes territoriales, présenter la nouvelle carte des EPCI à fiscalité propre du bassin versant et les objectifs de la SOCLE.

Muriel DOMANGE, DREAL Grand Est, poursuit la présentation en évoquant la synthèse du diagnostic sur ses volets alimentation en eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif et GEMAPI.

Anne-Louise GUILMAIN, AESN/DVM, poursuit par la présentation du diagnostic synthétique sur la GEMAPI.

Véronique NICOLAS revient sur les principes de rédaction de la SOCLE et expose les différents enjeux et constats ainsi que les pistes de recommandations associées.

Anne-Louise GUILMAIN renvoie au document de travail de la SOCLE joint au dossier.

Daniel YON rappelle que la COMITER rassemble les membres du comité de bassin du bassin versant concerné et que l'ensemble des cartes et documents évoqués sera, en toute transparence, disponible sur le site de l'agence, une mine d'informations qui reste à la disposition des techniciens du bassin. Daniel YON participera le mardi suivant à la C3P (commission permanente des programmes et de la prospective) et y portera ce qui aura été évoqué lors de la COMITER.

2 – Organisation territoriale : identification des grands enjeux

Daniel BEDDELEM précise attendre de la COMITER des contributions pour compléter ou identifier des enjeux et constats spécifiques au territoire ou omis dans la présentation et des propositions ou des recommandations plus spécifiquement rattachées au territoire. Il se propose de distinguer les enjeux, les constats et les propositions qui diffèrent entre les compétences GEMAPI d'une part, et eau et assainissement d'autre part. Il propose de commencer par les enjeux relatifs à la compétence GEMAPI.

Véronique NICOLAS suggère de partir d'une feuille blanche et de recueillir les perceptions de la COMITER : des sujets importants ou une problématique liés au territoire ont-ils été oubliés ? Une problématique semble-t-elle devoir être davantage mise en avant et nécessiter plus de pédagogie ? Il lui semble que, dans la version finale, la GEMAPI sera, pour ne pas générer de confusion, séparée de l'eau potable et de l'assainissement car, même si les principes sont semblables, les questions diffèrent en termes de pérennité de service et de périmètre pertinent.

- **Compétences GEMAPI**

Daniel BEDDELEM propose à la COMITER de faire part de spécificités du territoire, de recommandations ou de particularités de la réforme territoriale impactant la compétence GEMAPI.

Maurice LOMBARD, directeur industriel, CRISTAL UNION, estime que le problème de la GEMAPI est sa grande échelle, loin de l'échelle locale. Le bassin des Vallées de la Marne connaît une problématique particulière de division en trois régions et nombreux départements. Trouver une cohérence entre ces différents secteurs administratifs lui semble d'autant plus problématique.

Daniel YON évoque l'outil, certes fragilisé et peu visible actuellement, qu'est l'Entente Marne. Modeste, elle a toutefois de l'expérience et recouvre bien l'ensemble du territoire. Il avait proposé sa transformation en EPTB il y a plusieurs années.

Maurice LOMBARD admet qu'utiliser une structure existante serait sans doute préférable à ajouter une structure au mille-feuille administratif.

Daniel YON ajoute la question de l'EPTB Seine Grands Lacs, qui pèsera peut-être de plus en plus lourd, suite à la signature de la stratégie d'adaptation au changement climatique, adoptée à l'unanimité par le comité de bassin. La pression de l'agglomération parisienne à l'aval concernant les événements les plus rares s'accroîtra sans doute, ce qui interroge l'articulation entre les collectivités, l'Entente Marne, l'EPTB Seine Grands Lacs et Voies navigables de France. Le projet de revoir le gabarit Freycinet sur le bief de partage de la Marne au Rhin, risque d'entraîner le quasi-assèchement des cours d'eau amont. La ressource en eau n'est pas toujours aisée à mobiliser, même si augmenter le transport fluvial est un objectif partagé par tous.

Jean-Pierre FORMET, maire de Bignicourt-sur-Marne, estime l'échelle de l'Entente Marne adaptée au territoire. Mais les départements ne sont plus compétents en la matière ; il s'étonne que la compétence GEMAPI ait été confiée aux communautés de communes, moins en capacité de la porter que les régions ou les départements. Cependant, il s'accorde avec l'intérêt de ne pas dissocier les compétences GEMA et PI pour ne pas ajouter des couches aux millefeuilles. Il ne lui semble possible d'avancer qu'à l'échelle d'un territoire comme ceux de l'EPTB Seine Grands Lacs ou de l'Entente Marne.

Daniel BEDDELEM estime que la spécificité du bassin réside dans la place de l'EPTB Seine Grands Lacs, auquel seules quelques grandes communes adhèrent du côté de l'amont. Cela ne semble ni très rationnel ni optimal en termes de gestion du risque d'inondation, loin de la gestion par bassin versant, dans un contexte local défavorable marqué par la défiance de certaines collectivités du bassin amont. La question se pose d'un échelon intermédiaire (Entente Marne ou autre structure à imaginer) qui serait adhérent ou sous-partie de l'EPTB Seine Grands Lacs pour prendre en considération les problématiques de l'amont. Il ne lui semble pas que les collectivités de l'amont puissent accepter que leurs problématiques soient gérées depuis la région parisienne.

Laurent LIOUVILLE, direction départementale des territoires de la Haute-Marne, souhaite savoir si la SOCLE a vocation à proposer une structure.

Véronique NICOLAS se pose cette question au niveau de la délégation de bassin. La réponse dépend de ce qui veut en être fait. Les premiers travaux sur le SDAGE allaient assez loin dans les propositions de périmètre sur le volet GEMAPI. La COPTATI avait réagi négativement à ce qui pourrait être perçu comme un schéma imposé par l'Etat, ce qui pouvait freiner les réflexions. Il existe une tension entre une demande de cadre et une volonté d'auto-détermination. L'EPTB Seine Grands Lacs a un périmètre d'intervention conséquent, qui ne correspond pas à une gestion de proximité. Or il s'agit de trouver un fonctionnement qui allie vision globale d'ensemble et outils de proximité. Elle sait que l'Entente Oise Aisne a la volonté de créer des commissions territoriales par unité hydrographique, qui regroupent des présidents de syndicat local. La principale difficulté est de susciter l'adhésion de territoires qui ne se sentent pas concernés.

Daniel YON, sans diminuer les mérites de l'Entente Oise Aisne, craint les comparaisons avec le bassin Oise Aisne, l'Oise n'ayant pas de réservoir et son confluent se trouvant à l'aval de Paris. Les syndicats de rivière des Vallées de Marne aménagent avec le soutien de l'agence de l'eau, et donc des habitants de la région Ile-de-France, mais doivent gérer les désordres provoqués pour partie par l'action des réservoirs sans percevoir un centime de l'EPTB Seine Grands Lacs. La SOCLE semble donc une opportunité d'obtenir une vision plus synthétique mais cette ambition louable sera sans doute difficile.

Jean-Pierre FORMET estime que le territoire géographique de l'EPTB Seine Grands Lacs va des prises d'eau en Marne et en Aube jusqu'à Paris.

Daniel BEDDELEM précise qu'il englobe, dans l'arrêté du préfet de région, tout le bassin amont depuis Paris (hors bassin versant de l'Aisne), ce qui ne correspond pas au périmètre de compétence ouvert par le Code des collectivités territoriales, concentré sur les départements de la région parisienne. Il devrait évoluer en un syndicat mixte auquel adhéreront ou pas les collectivités de ces départements ainsi que les collectivités amont, dans les conditions prévues par le CGCT.

Jean-Pierre FORMET critique un problème de représentation au sein de l'EPTB. Les communes amont n'y sont pas représentées. Il lui semblerait normal d'avoir un regard sur les décisions et de ne pas être seulement payeurs. Elles pourraient l'être avec une clé comme le linéaire de rivière.

Daniel BEDDELEM précise que l'amont n'est pour l'instant, sur les inondations, ni payeur ni souscripteur ni associé, ce qui est complètement anachronique. Les collectivités sont inscrites dans le périmètre d'un établissement public dont elles ne sont pas adhérentes, ce qui représente une situation inédite. Aucun autre bassin versant ne connaît cette situation.

Laurent GOUVERNEUR, qui rencontre régulièrement les personnels de l'EPTB, ne peut pas les blâmer, les départements ayant dans un premier temps refusé d'y adhérer, pour des raisons financières. Cependant, les situations évoluent, ne serait-ce que suite à la GEMAPI. L'EPTB a la volonté de solliciter l'adhésion des départements et des communautés de communes et d'agglomération, avec une participation symbolique qui leur permettrait au moins de siéger et de peser sur des décisions jusqu'ici prises par Paris mais qui concernent l'amont.

Par contre, Laurent GOUVERNEUR estime que l'entretien des cours d'eau exige plus de proximité que la prévention des inondations. Il rappelle qu'en ce qui concerne l'entretien des cours d'eau, les syndicats ont fusionné en Haute-Marne. L'EPTB propose son appui, son soutien et son ingénierie pour la problématique inondations même s'il a entendu la préfète de Haute-Marne affirmer que Paris demande que toute la gestion soit transférée à l'EPTB. La complexité est déjà réelle pour ceux qui sont parties prenantes de la problématique de l'eau et de son évolution et il témoigne avoir le plus grand mal à expliquer l'organisation aux autres élus.

Jean-Pierre FORMET propose plutôt de confier la compétence totale à l'Entente Marne et non à l'EPTB. Elle participe jusqu'à présent au financement, notamment des syndicats de rivière. Toutefois, il s'étonne que la compétence GEMAPI puisse être portée par l'EPTB, structure départementale, alors qu'il a entendu que les départements ne pouvaient plus assurer cette compétence.

Daniel BEDDELEM confirme que l'EPTB doit évoluer en EPCI et ne peut plus être une structure interdépartementale.

Jean-Pierre FORMET se demande comment il sera alors financé.

Véronique NICOLAS précise que la loi prévoit une période transitoire qui permet aux départements de poursuivre leur action sur la partie GEMAPI jusqu'au 1^{er} janvier 2020. La période doit être mise à profit pour passer d'un fonctionnement à un autre. Seine Grands Lacs, qui a aussi une fonction de soutien d'étiage, évolue vers un syndicat mixte dont les statuts sont en discussion ouverte. Il s'agit de clarifier l'action qu'il peut porter et l'appui qu'il pourrait fournir aux territoires ou à des structures plus proches du terrain, comme des syndicats mixtes. La question fondamentale de la clé de répartition est également posée, étant donné que 100 % de son budget est assuré par les départements de la petite couronne parisienne.

Jean-Pierre FORMET rappelle payer une redevance de soutien d'étiage.

Daniel BEDDELEM en relativise le montant.

Daniel YON confirme qu'elle ne concerne que les gros consommateurs. La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations se mènent sur des échelles d'ingénierie différentes. L'ingénierie de la prévention des inondations est lourde et doit se mettre en œuvre sur des territoires beaucoup plus larges que la gestion des milieux aquatiques, qui doit organiser la rencontre des connaissances scientifiques et des connaissances locales. L'Etat est d'ailleurs revenu sur sa décision stipulant que les membres des syndicats de rivière ne pouvaient être que des membres des conseils communautaires, ce qui paraissait très restrictif car ceux-ci ne sont en général pas des conseillers de terrain. L'indispensable connaissance du terrain s'érode avec l'affaiblissement de la ruralité. Des observateurs extérieurs viennent certes la renforcer mais insuffisamment, car rien ne remplace l'expérience de personnes qui ont toujours vécu au bord d'un cours d'eau. Les communes semblent pouvoir héberger cette ingénierie. Mais certains départements, par exemple celui de la Marne, n'ont encore aucune politique de biodiversité. Ces politiques nouvelles restent souvent à établir. Le cadre en cours de création entre les trois agences et la région Grand Est paraît apte à héberger une approche des milieux aquatiques plus performante. La région est très vaste et les départements n'ont pas disparu. Ils ne se détacheront probablement pas pour l'instant complètement de cette question.

Benoît GRANDMOUGIN, région Grand Est, estime que la GEMAPI saucissonne les bassins versants entre EPCI et entraîne le désengagement de certains départements. La SOCLE devra décider des compétences à basculer. La Région a besoin de porteurs de projets à une échelle pertinente, capables de les mettre en œuvre à l'échelle du bassin versant. La difficulté du bassin de la Seine est que l'EPTB, qui se situe à la bonne échelle, n'a pas ces compétences, ce qui fait courir le risque de créer des zones blanches, notamment du fait des évolutions de l'Entente Marne. Disposer d'une telle structure à l'échelle de la Marne représente un enjeu important. Les élus régionaux ont décidé de s'impliquer sur la question de l'eau et sur la gouvernance, par la prise de compétence en animation, en concertation avec le territoire amont et en poursuivant l'existant. Ce levier peut être utilisé pour adhérer à certains syndicats. La réflexion peut être menée sur le bassin de la Seine afin de peser, par une adhésion, sur la gouvernance locale et de l'EPTB Seine Grands Lacs. Ce travail pourrait être partagé en inter-EPTB pour une cohérence du bassin et entre les différents bassins. La GEMAPI est transférée aux EPCI mais la moitié d'entre eux se trouve à cheval entre deux voire trois bassins versants. S'assurer que les EPCI concernés pourront au moins savoir quelles compétences sont proposées par

chaque département constitue un enjeu de mise en cohérence et de visibilité. Les structures à l'échelon régional pourraient apporter cette information partagée aux EPCI.

Nicolas DOMANGE, AESN/DVM, rappelle que l'AESN accompagne la démarche de réflexion de l'Entente en soutenant une étude de gouvernance, ce qui n'engage pas les futurs EPCI à adhérer mais leur permet de se positionner structurellement entre l'EPTB et les structures syndicales ayant la taille d'EPAGE. Cela pourrait aussi combler des lacunes de la structuration qui se met en place, notamment sur les zones blanches ou des thématiques qui ont vocation à être portées à une échelle plus importante, sans devoir pour autant l'être à l'échelle du bassin versant. Au-delà des inondations parisiennes, des problématiques de ruissellement local sur la vallée de la Marne doivent être gérées à un niveau plus fin, bien qu'en complémentarité d'une échelle plus importante. L'AESN engage des aides pour les études de gouvernance locales, par exemple sur le SAGE Aisne Vesle Suippes pour les prises de compétence GEMAPI.

Anne-Louise GUILMAIN évoque d'autres études en cours pour le syndicat mixte du bassin de la Marne, en Haute-Marne, issu de la fusion de syndicats existants, le syndicat de la Marne moyenne agrandi de la Haute-Marne jusqu'à la limite Marne-Aisne et la communauté d'agglomération de Château-Thierry étendue au Surlin et, plus au Sud, la structure porteuse du SAGE des Deux Morins.

Nicolas DOMANGE garantit que l'Agence, la DREAL et la Région sont attentives à la structuration de ces organismes les uns par rapport aux autres. Il existe une liste des responsabilités et des structures à une échelle plus fine et, comme l'Entente, à une échelle plus importante. Il observe également que la Meuse connaît une dynamique, soutenue par le conseil départemental, avec nombre d'études de gouvernance sur les structurations par rapport à la loi NOTRe. En revanche, les territoires des Vallées de Marne n'en ont que deux, ce qui est étonnant au vu de l'enjeu financier et patrimonial.

Daniel BEDDELEM estime essentiel, vis-à-vis de la démarche de bassin, d'examiner l'offre de services. Certaines collectivités sont en effet approchées par des EPTB aux stratégies inadaptées, ce qui peut susciter le trouble dans les nombreuses collectivités qui se trouvent sur plusieurs bassins. Il semble aussi nécessaire, quel que soit le périmètre, de maintenir une ingénierie qui ne soit pas seulement technique, c'est-à-dire un contact direct avec le propriétaire en bord de cours d'eau. Quelle que soit la structure, comment imaginer un relais territorial à une échelle pertinente pour mettre en place des projets ? La proximité avec les opérateurs de terrain est essentielle. Comment maintenir dans des superstructures un lien territorial à une échelle communale ou intercommunale ? Les acteurs et les échelles de pertinence pour envisager les travaux sur les cours d'eau et la réflexion sur les ouvrages de gestion des inondations ne sont pas les mêmes.

Daniel BEDDELEM note que le prix de l'eau potable n'a pas été évoqué. Il s'agit pourtant d'un enjeu essentiel. Ce qui motive ou effraie le plus les maires de petites collectivités est de voir le prix de l'eau leur échapper dans une superstructure, de ne plus le maîtriser et de le voir flamber. L'enjeu essentiel pour l'eau potable est aujourd'hui la connaissance du patrimoine, en particulier sur les secteurs ruraux amont. Toutes les collectivités qui en ont absorbé de plus petites ont constaté la méconnaissance du patrimoine et l'absence de plans, ce qui revient à prendre des compétences sans connaître physiquement ni historiquement ce qui est intégré. Sur la compétence eau potable, la connaissance du patrimoine transférée est primordiale. Il convient de lancer immédiatement les études de gouvernance préalables à la prise de compétence. Enfin, un autre enjeu pour l'eau potable est lié à l'apparition de superstructures regroupant plus de cent communes avec des compétences intégrées. La connaissance fine qui existait dans les syndicats antérieurs et l'implication des élus de terrain disparaissent. Les élus communautaires risquent de perdre le lien avec les acteurs de terrain sur des grands périmètres, comme pour la compétence rivières. Il s'agit d'un point important de vigilance.

Daniel YON ajoute la nécessité de connaître l'âge et la nature des matériaux du patrimoine transféré et la problématique de la fin de carrière des agents techniques, qui ont une grande connaissance des réseaux, mais principalement orale.

Christophe SAUVAGE, conseiller municipal de Rosnay, indique qu'il est l'ancien président du syndicat des eaux de la Garenne, près de Reims. Les élus locaux y avaient obtenu la création d'un conseil d'orientation eau et assainissement qui permettait efficacement de donner la parole à d'anciens élus locaux. Il se félicite de cet effort du Grand Reims qui permet aux élus locaux impliqués dans l'eau de donner leur avis avant les délibérations en conseil communautaire.

Daniel BEDDELEM propose de capitaliser une telle expérience.

Christophe SAUVAGE assure qu'il a obtenu la pérennisation de ce conseil d'orientation.

Véronique NICOLAS note que, si la SOCLE n'a pas vocation à définir des mécanismes, elle peut donner des exemples de modalités de fonctionnement, même s'il n'est pas forcément possible de répercuter une solution locale à l'ensemble du territoire. Les COMITER ont évoqué de nombreuses solutions de ce type pour pallier les très larges périmètres atteints par certaines communautés de communes, ce qui interroge le lien avec le territoire de ces services de proximité.

Christophe SAUVAGE précise qu'il a également obtenu la création de groupes de travail, par exemple sur la protection de la ressource, l'harmonisation des règlements de service, la gestion des eaux pluviales ou le prix de l'eau. Ils résultent du regroupement de 32 organisations différentes, dont certaines ne disposent d'aucun plan ni historique. Chacun est appelé à travailler selon ses compétences et ses connaissances.

Jean-Pierre FORMET juge pertinente l'adoption d'une feuille de route pour prendre la compétence, dresser un diagnostic et connaître les enjeux pour finaliser le prix de l'eau. Il s'agit de mettre en place un schéma directeur qui place chacun devant ses responsabilités une fois que la compétence est prise. Jean-Pierre FORMET indique qu'il siège à la communauté de communes de Vitry, Champagne et Der qui s'étend sur 35 communes, dont 90 % sont rurales. L'EPCI a hérité d'une infrastructure qui n'est pas aux normes. Se baser sur un diagnostic, sans parler du rendement des réseaux et des travaux à effectuer, n'aboutit pas forcément à une augmentation du prix de l'eau, si ce n'est pour ceux qui n'ont jamais agi sur les infrastructures, et peut même provoquer une baisse. La question posée concerne les moyens qui seront disponibles pour mener les travaux d'investissement indispensables.

Laurent GOUVERNEUR reconnaît que la population est plus sensible au prix de l'eau qu'à l'assainissement. Le « bénévolat » actuel, lié à la gestion par commune, risque malheureusement de disparaître au profit d'un affermage si la compétence est transférée à une grande structure.

Jean-Pierre FORMET évoque son expérience : dans presque toutes les communes affermées en délégation de service public, il a rencontré beaucoup moins de problèmes et de surprises à la reprise de compétence.

Laurent GOUVERNEUR note qu'il entend les habitants de petits villages dire qu'y habiter commence à coûter cher. Aujourd'hui, avec les harmonisations, les taxes sont équivalentes à celles que connaissent les centres-bourgs et vivre en ruralité finit par être plus onéreux qu'en ville, sans compter les nombreux déplacements automobiles. Cette situation risque de s'aggraver avec les transferts de compétence.

Jean-Pierre FORMET estime que les grandes communes comme Reims ou Châlons ont plus à perdre, en termes de prix, que les petites. L'indice linéaire de consommation est un paramètre essentiel. Le plus faible prix de l'eau de la Marne est enregistré à Châlons-en-Champagne, qui n'a donc pas intérêt à ce que les choses évoluent.

Laurent GOUVERNEUR convient que chaque commune est un cas particulier. Wassy (3 500 habitants), dont le prix de l'eau atteint plus de 3 €, craignait le transfert de la compétence alors que Saint-Dizier présente un prix de l'eau à 1,50 € environ. Wassy a donc intérêt à mutualiser. Mais mutualiser au sein d'une structure plus grande ne signifie

pas forcément uniformiser immédiatement le prix de l'eau. L'Aube a également des prix différenciés.

Daniel YON évoque les différentes compétences qui peuvent être apportées.

Bilan des aides de l'Agence sur le territoire des Vallées de Marne depuis le 10^e programme avec un zoom sur l'année 2016

Daniel BEDDELEM s'appuie sur le document « Bilan des aides de l'Agence accordées au titre du 10^e programme » pour faire un point de situation sur l'état d'avancement du programme, le niveau d'engagement et le nombre de projets soutenus sur notre territoire dans les trois domaines d'intervention.

Daniel YON remarque que les logiciels de gestion des aides liées à la PAC ont enregistré des dysfonctionnements, qui ont provoqué des retards de paiement, parfois jusqu'à deux ans, avec des conséquences lourdes pour les structures les plus fragiles.

Daniel BEDDELEM envisage que ces difficultés soient résolues pour juin 2017 mais tout n'est pas encore réglé pour instruire correctement les demandes liées aux surfaces. En 2015, concernant la conversion à l'agriculture biologique, l'Agence n'a pu payer qu'une année, faute de visibilité sur le niveau d'engagement des surfaces déclarées dans les formulaires de la PAC, sur une durée de deux à cinq ans. Elle a donc été obligée d'accorder des avances.

Nicolas DOMANGE témoigne avoir tout préparé afin d'effectuer rapidement les paiements, en réglant à l'Agence de Service et de Paiement (ASP) tout ce qui était possible. Toutes les conventions sont en cours de finalisation, entre l'ASP, la Région et l'Agence, pour assurer la gestion de ces sommes. Il ne manque plus que la finalisation par les services de l'ASP et de la Région pour pouvoir débloquer à l'été 2017 les paiements de toutes les MAE 2015. Restera à régler ensuite les années 2016 et 2017.

Benoît GRANDMOUGIN précise que le président RICHERT envisage une aide sur ce sujet, quitte à mettre à la disposition des moyens supplémentaires pour aider et accélérer le paramétrage des outils.

Daniel BEDDELEM ajoute que l'importante augmentation notée sur 2016 correspond à la mise en place du projet ECOPHYTO 2, particulièrement dynamique sur le territoire, ce qui représente un signe encourageant quant à la mobilisation de la profession. De nombreux projets ont été déposés. Les chambres d'agriculture se sont beaucoup mobilisées sur le sujet. Daniel BEDDELEM met aussi en évidence un important programme de soutien aux investissements, malgré la conjoncture, autour de la suppression partielle de l'utilisation de produits phytosanitaires. Le secteur est très dynamique, ce dont il se félicite, et un nouvel appel à projets va être lancé.

Nicolas DOMANGE confirme que la région Grand Est détient le record de dépenses pour ECOPHYTO en termes d'équipements et de projets d'animation. Il s'en félicite, même si l'Agence, dont les moyens d'instruction sont limités, a rencontré des difficultés. Les sommes ont représenté 6 M€ en 2016.

Benoît GRANDMOUGIN s'enquiert du niveau d'atterrissage prévu.

Nicolas DOMANGE confirme que le pic est à la fois lié :

- aux MAE, dont la dynamique est maîtrisée autour de 1 M€ par an sur l'Est de Seine-Normandie ;
- au bio : les missions de l'Agence vont encore évoluer et le soutien aux MAE bio, qui atteignait environ 1 M€, devrait très fortement augmenter, jusqu'à découpler ;
- à ECOPHYTO, qui connaît une dynamique équivalente, au moins en termes d'équipement. Pour l'animation, le budget pourrait atteindre 4 M€ à la fin du

11^e programme, sachant que la ligne 18 est légèrement sous-consommée dans le 10^e programme, suite à une légère modification des règles.

Daniel BEDDELEM explique qu'il dispose d'une visibilité relative sur les investissements des collectivités. Certains projets encore incertains devraient démarrer avant la fin de l'année. La plus forte incertitude concerne les conversions bio, qui enregistrent des marges de variation très importantes, la dynamique étant très vive dans tout le Grand Est, et en particulier sur l'ex-région Champagne-Ardenne, compte tenu de la taille des exploitations. Cependant, la visibilité est insuffisante car les déclarations PAC ne sont toujours pas instruites et ainsi, les surfaces concernées ne sont pas connues. Les aides à la conversion peuvent être très variables, ainsi que l'ajustement de la politique régionale. L'Agence a en effet décidé d'étendre son soutien à la conversion à l'agriculture bio sur les aires d'alimentation de captage, sans plafond, alors que les fonds FEADER et les fonds d'Etat s'épuisent et que les positions inter-agences de l'eau sont complexes. L'Agence, qui serait en capacité d'accompagner presque tous les projets des agriculteurs du territoire, se trouve en difficulté du fait de ces incertitudes, avec des variations budgétaires potentiellement colossales, de 1 à 10. Les prévisions sont très difficiles à établir.

Nicolas DOMANGE précise que, dans le cadre de la politique régionalisée, la direction territoriale instruit pour toute la région Grand Est. Les chiffres donnés sont donc valables à cette échelle.

Daniel YON, sans mettre de côté les précautions techniques et financières, met en évidence la consolidation de la demande sociétale sur le sujet.

Daniel BEDDELEM estime qu'au vu de ce taux de conversion, l'enjeu majeur concerne la transformation des produits issus de l'agriculture biologique pour que le tissu industriel local en tire une plus-value.

Daniel YON confirme que l'ex-région Champagne a consenti de réels efforts et a enregistré une nette progression. Cependant, la deuxième transformation n'est pas encore un réflexe.

Contribution de la COMITER au 11^e programme

Luc PEREIRA-RAMOS, AESN / Délégué à l'action territoriale, planification et programmation, présente les échéances en cours et à venir de l'élaboration du 11^e programme. Il évoque le déroulement du 10^e programme, la dynamique des engagements, dresse un premier bilan sur les interventions et les dynamiques à poursuivre du 10^e au 11^e programme. Les nouveaux éléments de contexte sont liés aux axes de travail fixés par la délibération du comité de bassin en termes de finances, de thèmes d'action et d'efficacité des aides. Il interroge la COMITER sur ses attentes concernant le 11^e programme, en particulier sur le thème de réflexion fixée par la directrice générale de l'AESN, à savoir l'agriculture et les filières bas niveau d'intrants.

Daniel YON sollicite les interventions. Il relève les limites de l'exercice sur les pollutions diffuses et les données macro-économiques qui encadrent l'agriculture.

Benoît GRANDMOUGIN note dans les enjeux du 11^e programme sur la lutte contre les pollutions diffuses, les évolutions des produits phytosanitaires avec de nouvelles molécules de substitution à celles qui ont été interdites. L'enjeu est donc de maintenir le niveau d'appui. L'action commence à se développer et il jugerait dommageable que le 11^e programme casse ou ralentisse cette dynamique. En ce qui concerne les filières, un autre enjeu important concerne l'élevage et le maintien des prairies permanentes, dont discute la Région. Les très nombreuses parcelles labourées encore entourées de barbelés montrent que les taux de retournement des prairies sont importants sur le secteur amont. Ils sont la conséquence de la disparition de l'élevage. Comment augmenter la valeur ajoutée du système d'élevage à l'herbe ? Benoît GRANDMOUGIN propose de se fonder

sur l'exemple de l'Allemagne, qui valorise l'élevage par pâturage en commercialisant un troisième type de lait, le lait à l'herbe, en plus du lait bio et du lait hors sol. Cette situation fait suite à un travail de structuration de cette filière par les industriels du lait. Dans quelle mesure les industriels français sont-ils prêts à agir de même, y compris pour satisfaire la demande allemande ? L'enjeu visera à travailler avec les coopératives et les industriels du territoire.

Daniel YON évoque la lourde responsabilité sociale du groupe LACTALIS, qui n'a pas du tout préparé l'évolution du contexte économique.

Benoît GRANDMOUGIN relève plusieurs objectifs de cette politique : la qualité de l'eau, l'érosion des sols et la biodiversité. Il s'agit vraiment d'une proposition multi-objectifs.

Nicolas DOMANGE rappelle que l'intervention de l'Agence a déjà évolué. Il remarque une grande méconnaissance des possibilités d'intervention de l'AESN, qui, avec ses maigres moyens humains, est encore mal identifiée. Il espère des relais avec la Région, notamment par les appels à projets à venir. Le territoire est à fort enjeu et comprend une importante filière agroalimentaire.

Daniel YON pense que la dénomination « Grand Est » permettra peut-être d'avancer. Les zones de prairies pèsent plus à l'échelle de la région qu'à celle d'un seul département. Le projet de parc national forestier le montre bien, il touche l'agriculture dans toutes ces vallées et leurs prairies de grande qualité patrimoniale et touristique. L'intérêt pour le développement touristique du parc national ne serait pas du tout le même sans elles.

Benoît GRANDMOUGIN juge le nombre d'interlocuteurs restreint, en particulier pour la transformation laitière industrielle, avec seulement quelques acteurs à contacter, pour un enjeu régional voire national.

Jean-Pierre FORMET met aussi en cause les réorientations de la PAC. Les agriculteurs retournent les prairies pour mettre en place de la culture céréalière. Il témoigne, étant natif de la région, voire d'anciennes prairies devenues des champs de maïs. Les agences pourraient-elles avoir un impact sur la politique agricole commune et la différence de niveau entre la prime à l'herbe et la prime aux céréales ? Il met en regard les efforts accomplis pour maintenir un élevage qui ne soit pas hors sol et la politique agricole commune qui agit à l'inverse. Il conviendrait de créer des synergies.

Daniel YON propose de ne pas revenir sur ce sujet. Le comité de bassin est déjà intervenu à l'unanimité dans ce domaine et a fait remonter des propositions. La discussion sur la GEMAPI et la SOCLE avait abordé la multiplicité des facettes et des niveaux de la politique de l'eau. Au plan européen, l'interdépendance entre la politique agricole et la politique de l'eau est évidemment très étroite.

Daniel BEDDELEM évoque les deux thèmes qui devraient faire l'objet du travail de la COMITER de l'automne pour envisager le soutien apporté par l'Agence :

- quelles orientations pour lutter contre les pollutions diffuses ?
- quelles orientations pour aider les filières et l'industrie agroalimentaire ?

Jean-Pierre FORMET souhaite évoquer la politique des réseaux.

Daniel BEDDELEM reconnaît que cette proposition n'apparaît pas dans le document projeté.

Luc PEREIRA-RAMOS assure que le sujet peut aussi être traité.

Philippe PINON-GUERIN, directeur du conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne, insiste sur deux points inscrits dans la délibération du dernier comité de bassin :

- Encourager l'innovation et l'expérimentation en concertation avec les autres bassins

Ce point est très important, en particulier à l'échelle du Grand Est. Plusieurs des sujets évoqués vont dans ce sens, ce qui est positif. Toutefois, les agences de l'eau, de par leur construction, leur historique et leurs délibérations ont des parcours divergents. Mutualiser semble indispensable à la réflexion comme à la mise en œuvre. A ce titre, les appels à projets prévus paraissent aller dans le bon sens.

- Améliorer l'efficacité des animateurs aidés, en levant une ambiguïté éventuelle
Il ne s'agit pas de remettre en cause la pertinence de l'existence de cette animation. Cependant, une disproportion grandissante, difficilement compréhensible et peu optimisée, entre un nombre croissant d'animateurs et la baisse de l'effectif d'agents qui les encadrent au sein de l'agence de l'eau, apparaît de plus en plus nettement. En lien avec la discussion sur la loi NOTRe, des pistes d'optimisation devraient être travaillées. Une étude-diagnostic sur l'efficacité des animateurs portés par l'Agence est en cours et il convient d'avancer sur ce sujet, sans remettre en cause l'animation aidée sur des multiples structures.

Daniel YON se souvient avoir entendu en conseil d'administration de l'Agence des remarques sur le volume de ces aides.

Maurice LOMBARD témoigne que toutes les commissions des aides les évoquent. Les représentants de l'industrie sont parfois critiques. L'évaluation devrait permettre de mener ce débat. L'efficacité de leurs interventions est parfois remise en cause, mais pas les animateurs.

Daniel YON confirme que les industriels les plus éloignés du monde rural ont toujours émis des doutes sur le bien-fondé de ces animations. Cependant, l'Agence a le soutien de la profession agricole, qui est présente sur les territoires, en interface avec les élus, et constitue un maillage porteur de la politique de l'eau sur le terrain. Veiller à maximiser leur efficacité est tout à fait légitime.

Maurice LOMBARD ajoute que les industriels agricoles essaient de faire pression sur ceux qui sont plus éloignés de cette réalité.

Daniel BEDDELEM revient aux deux sujets proposés à la COMITER.

Jean-Pierre FORMET s'interroge sur la politique des aides qui pourraient soutenir les travaux sur les réseaux. Il invite à mener une réflexion sur leur montant et les critères d'attribution. L'effort fiscal consenti doit être pris en compte pour ne pas aider uniformément, sans grille de lecture des besoins réels, et éviter que les collectivités qui fournissent des efforts ne soient pénalisées.

Daniel YON partage cette analyse. Il a cependant retenu des discussions à ce sujet, y compris en bureau avec le président du comité de bassin et la directrice de l'AESN, que la Caisse des dépôts et consignations a pour objet le soutien financier aux collectivités qui se trouvent en grande difficulté financière après avoir abandonné ces préoccupations. Il s'agit d'investissements de longue durée et les agences ont travaillé avec la CDC pour qu'elle puisse proposer des prêts à taux très faibles sur ces thématiques.

Daniel BEDDELEM se propose de synthétiser les éléments de discussion.

Sur l'animation, une évaluation a été lancée avec un bureau d'études spécialement mandaté et des groupes de travail réunissant tous les acteurs (bénéficiaires, services, etc.). Des propositions concrètes seront donc formulées et, sous réserve de l'accord de la COMITER, il ne semble pas nécessaire d'en débattre de nouveau en séance.

L'intervention de l'Agence sur les réseaux AEP a été exclue du 10^e programme mais a été menée sous forme d'appel à projets. Daniel BEDDELEM signale le lancement imminent d'un troisième appel à projets, sur un périmètre proche du précédent en termes de critères d'éligibilité des collectivités. L'échéance sera courte et il suggère aux participants de passer le message aux collectivités susceptibles d'en bénéficier. L'Agence

intervient avec des enveloppes contraintes, pour un nombre de bénéficiaires limité et sur un temps restreint. Il s'agit donc de bien déterminer qui peut en bénéficier, à quel taux et sous quelles conditions, notamment pour ne pas accorder une prime aux mauvais élèves. Un groupe de travail œuvre sur le sujet. Daniel BEDDELEM propose de demander une restitution de ses travaux afin que la COMITER puisse proposer des compléments.

Les deux sujets agroalimentaires ne bénéficient pas de groupes de travail spécifiques. Daniel BEDDELEM propose d'approcher les industriels du secteur avant l'automne pour ouvrir le débat en COMITER sur le soutien à l'industrie, en particulier de transformation bio, notamment avec la Région, chef de file du soutien économique.

Les pollutions diffuses pourraient constituer une partie importante de l'ordre du jour de la prochaine COMITER.

Daniel BEDDELEM propose donc de concentrer le travail sur ces deux derniers sujets.

Eric RODEZ, vice-président de la chambre départementale d'agriculture de la Marne, revient sur les projets agricoles et le retournement des prairies. Il lui semble indispensable de changer de prisme pour aborder un problème sociétal qui ne dépend pas des seuls éleveurs. Il convient de réfléchir également aux filières de transformation de proximité, les collectivités territoriales étant en relation avec les acteurs du territoire. Tous ces éléments sont importants dans le cadre de la politique de l'eau et de la biodiversité. Ce champ d'investigation vient élargir de manière importante les devoirs et les obligations du comité de bassin et des COMITER.

Eric RODEZ évoque par ailleurs la perfidie de ce qui pourrait être considéré comme une pensée de progrès : l'un des axes de réflexion concerne le développement du bio. Or une évolution prévisible de la réglementation complexifiera très vraisemblablement les situations pour le vignoble, un acteur économique important sur le territoire. Ce point a trait aux pollutions diffuses, et notamment à l'utilisation des métaux lourds, dont le cuivre, que d'autres cultures utilisent également. Cela pourrait interdire de produire en bio dans cette filière en Champagne. Une bonne idée peut ainsi avoir des effets contraires sur d'autres plans.

Partenariat Région / Agences

Daniel YON constate que certains points ont été évoqués. Il affirme l'utilité du travail, qui n'est pas nouveau, notamment en Alsace qui a une expérience particulière. Il a toutefois pris une dimension plus importante et a été bien référencé.

1 – Appel à projets Biodiversité Grand Est

Nicolas DOMANGE détaille la spécificité de l'intervention de l'Agence sur la biodiversité, suite à la loi d'août 2016. Elle se retrouve jusqu'au début du 11^e programme dans une situation particulière, ayant vu ses compétences élargies tout en essayant de maintenir ses méthodes de travail. Elle a donc lancé un appel à initiatives pour susciter des actions sur la biodiversité plus visibles, concentrées sur les deux dernières années du 10^e programme, dans une complémentarité et un partenariat renforcés avec les régions, les départements et les services de l'Etat en charge des schémas régionaux et plans d'actions. Le budget alloué est de 10 M€ sur deux ans. L'appel à initiatives s'est traduit sur le bassin par un appel à manifestation d'intérêt, qui se décline sur la direction territoriale au travers de l'appel à projets de la région Grand Est. Nicolas DOMANGE présente les territoires concernés, le cahier des charges, dresse un bilan de la première session et expose l'organisation spécifique locale.

Pierre FAURE présente succinctement l'organisation de la Région. Il s'appuie sur le document « Trame verte et bleue Grand Est en faveur de la biodiversité » pour revenir sur

le concept de trame verte et bleue, son histoire, sa fonction, sa traduction réglementaire, les principes et définitions des notions de réservoir de biodiversité et de corridor écologique, les objectifs et la mise en œuvre des trames. Il décrit l'appel à manifestation d'intérêt multipartenaires, qui offre, dans un souci de simplification, une seule porte d'entrée aux répondants. Il dresse un bilan des dossiers retenus depuis le début de l'appel à manifestation d'intérêt.

Laurent LIOUVILLE souhaite savoir si toutes les communes et EPCI-FP ont été ciblés et estime que, les appels à projets étant nombreux, le plus important est de trouver le bon canal pour faire passer l'information.

Nicolas DOMANGE convient que toutes les communes n'ont sans doute pas été touchées.

Pierre FAURE précise que chaque partenaire a diffusé l'information à son réseau. Ont ainsi été concernés les EPCI, les parcs naturels régionaux, leurs collectivités adhérentes et les conservatoires d'espaces naturels, qui ont aussi un grand réseau de contacts. Il estime que le public ciblé a été largement touché. La reconduction de l'appel à projets permettra d'améliorer encore sa diffusion.

Daniel YON souhaite savoir si certains des 22 projets sont périurbains ou s'ils sont tous ruraux. La réouverture de cours d'eau en milieu urbain, qui représente une réelle demande sociale et est très pertinente, se révèle extrêmement coûteuse, le génie civil étant très onéreux.

Pierre FAURE évoque des projets de toutes sortes. Les projets sur les milieux aquatiques nécessitent souvent des investissements très coûteux et très lourds, avec une approche plus eau que biodiversité. Il envisage des passerelles avec ses collègues qui soutiennent d'autres appels à projets pour ne pas rejeter des dossiers de ce type. Jusqu'à présent, les projets soumis n'ont pas une envergure nécessitant une structuration à grande échelle. Il s'agit plutôt d'actions ponctuelles, ce qui n'enlève rien à leur intérêt. Si des projets d'envergure présentent des approches intéressantes, en particulier sur la partie eau, il sera possible de trouver d'autres crédits et de partager les dépenses entre interventions. Par exemple, le Grand Nancy porte un dossier sur la problématique inondations et les trames verte et bleue et il semble envisageable de trouver les fléchages de crédits pour le soutenir. De plus, ces collectivités disposent de moyens et peuvent investir, contrairement à des petites collectivités ou EPCI.

Daniel YON note que les agences d'urbanisme de Reims et de Troyes ont beaucoup travaillé avec leur service d'espaces verts. Une journée a été organisée dans le cadre du CESER et ils ont mené un travail opérationnel très intelligent. Cependant, le milieu périurbain consomme plus rapidement les crédits, ne serait-ce qu'en touchant au foncier. L'équilibre est sans doute difficile à trouver.

Benoît GRANDMOUGIN cite des projets de réouverture, soumis dans le cadre de l'appel à projets, à Longwy, Mulhouse et Epinal, avec des traversées de cours d'eau en centre-ville et souvent un projet de territoire concomitant.

Nicolas DOMANGE indique que le même personnel de l'Agence instruira les appels à projets, ce qui permettra une meilleure orientation des fonds.

Philippe PINON-GUERIN note qu'aujourd'hui, en Champagne-Ardenne, il reste des collectivités qui s'interrogent sur le type d'actions qu'elles peuvent porter, considérant que, puisque les politiques de zones humides n'évoluent pas, elles pourraient présenter à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) biodiversité un projet déjà finançable par l'agence de l'eau (acquisitions, études, etc.) et à la Région, un dossier lié à la biodiversité sèche. Il reste donc une certaine ambiguïté. Le conservatoire des espaces naturels note une certaine frilosité des collectivités à lancer des projets, bien qu'elle semble moindre sur Rhin-Meuse, peut-être pour des raisons historiques.

Nicolas DOMANGE admet que le programme de Rhin-Meuse a évolué différemment, en particulier sur la biodiversité, avec des interventions plus larges. Les appels à projets servent aussi à expérimenter et envisager des évolutions du programme.

Philippe PINON-GUERIN insiste sur un manque de dynamique et d'esprit d'innovation pour se lancer dans des projets de cet ordre. Le Conservatoire le ressent particulièrement par rapport au travail mené par les agences d'urbanisme avec les collectivités sur les bassins troyens et rémois. Dans les deux cas, des projets auraient pu émerger à la prochaine échéance mais les acteurs ne savent pas comment opérer. Il existe une dynamique de partenariat très importante, c'est-à-dire de multiples acteurs pour répondre aux projets, qui entraîne une importante frilosité. Un important effort est nécessaire pour faire connaître les projets éligibles intéressants et susceptibles d'être reproduits. Il existe une grande marge entre l'information, sa compréhension et son acceptation.

Pierre FAURE estime que l'appel à projets a le mérite d'exister. Il offre l'opportunité aux différents acteurs de travailler ensemble, de se connaître et de partager. Le paysage sur la question de la biodiversité s'est recomposé, ce qui ne fluidifie pas la circulation de l'information. Pierre FAURE propose d'inviter les porteurs de projet à contacter la Région, la DREAL, ou les agences de l'eau. Ces structures disposent de l'ingénierie nécessaire pour accompagner ceux qui ont une idée et ne savent pas comment la réaliser. Si tel est le cas, la plaquette d'information permet de trouver un correspondant en fonction de la localisation territoriale de l'intéressé.

Nicolas DOMANGE observe qu'il ne s'agit pas d'un appel à projets mais d'un appel à manifestation d'intérêt, ce qui permet de faire émerger des idées, sous différentes formes, de la note d'intention à des projets beaucoup plus mûrs. Il doit permettre d'ouvrir de nouvelles opportunités.

Pierre FAURE témoigne que des structures ont simplement envoyé un dossier expliquant ce qu'elles souhaitent mettre en œuvre. Ce premier pas permet d'engager une conversation.

Daniel BEDDELEM remarque que l'organisation des intervenants en matière de biodiversité est quasiment aussi complexe pour les néophytes que celle de l'eau. L'approche dominante sur le territoire concernait plutôt les espaces protégés ou à forte valeur patrimoniale et non les projets portant sur la biodiversité ordinaire. Les pistes de travail avec la Région incluent l'accompagnement et l'assistance technique aux nouveaux porteurs de projet, qui font globalement défaut sur cette thématique. Ce point est très important car les collectivités ont parfois des difficultés à formaliser leur demande. Il avait d'ailleurs été proposé de travailler sur ce besoin d'assistance technique au montage des projets dans le domaine de la biodiversité dans le cadre du 11^e programme.

Pierre FAURE estime la politique publique sur la biodiversité moins structurée que celle de l'eau, étant beaucoup plus récente.

Daniel YON revient sur la grande diversité des définitions de la politique de biodiversité des départements. Certains, comme l'Ille-et-Vilaine, mènent depuis longtemps une telle politique alors que d'autres n'en ont défini aucune.

Benoît GRANDMOUGIN en conclut qu'il existe un enjeu de structuration sur les bassins versants des porteurs capables d'animer ces projets.

2 – Appel à projets Eau et Territoire

Benoît GRANDMOUGIN s'appuie sur le document « appel à manifestation d'intérêt Eau et territoire – Aménagements hydrauliques multifonctions » pour présenter la politique eaux et milieux aquatiques de la région Grand Est et ses sept volets et décrire les 14 dossiers reçus lors de la première session.

Christophe SAUVAGE demande des précisions sur les deux projets les plus à l'Ouest.

Benoît GRANDMOUGIN évoque les projets de VNF de modernisation des barrages de Vandières et de Damery pour restaurer la continuité piscicole et permettre la continuité hydraulique.

Sophie PAYER, Région Grand Est, ajoute que le projet, pensé globalement, prévoit aussi l'aménagement des berges pour stimuler des parcours pédagogiques et des activités de loisirs touristiques, en particulier le canoë-kayak.

Daniel YON souligne que ce sont encore des barrages à aiguilles.

Benoît GRANDMOUGIN confirme qu'un des objets de l'appel à projets consiste à provoquer un déclic en vue de la modernisation des ouvrages existants, qui ne peuvent être arasés en raison de la navigation. Il s'agit de les rendre multi-usages et de débloquer certaines situations.

Daniel YON fait valoir que la qualité de l'eau est un argument important de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques. Les usages multiples permettent de convaincre les citoyens de la légitimité de la politique de l'eau.

Benoît GRANDMOUGIN témoigne que l'aménagement touristique représente aussi un objectif de la Région. Il évoque les premiers retours du travail sur l'AMI et de la démarche de partenariat avec l'Agence : une convention-cadre et des dispositifs partagés, dont les démarches zéro pesticide et ECOPHYTO. La mutualisation présente un réel intérêt, notamment pour la communication et le secrétariat, en réduisant les frais de structure.

Le travail sur le volet eau du SRADDET est également à venir, en fondant les orientations en matière d'énergie, d'aménagement du territoire, de biodiversité et de santé sur le SDAGE, le PGRI et la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'Agence. Enfin, le dernier chantier concerne la compétence d'animation-concertation. Benoît GRANDMOUGIN indique qu'il envisage de créer un groupe au sein de l'Association des régions de France sur la politique de l'eau et la gouvernance. L'enjeu vise une politique de l'eau transversale entre les différents acteurs régionaux.

Philippe PINON-GUERIN propose que la prochaine COMITER présente un focus sur quelques projets retenus dans le cadre des deux AMI, en particulier sur le territoire, pour valoriser ces expériences.

Benoît GRANDMOUGIN rappelle que Sophie PAYER, son adjointe, basée à Châlons, est l'interlocutrice de la direction territoriale pour toute information complémentaire.

Nicolas DOMANGE précise que l'intervention de l'Agence sur cet appel à projets est strictement classique, notamment en termes de taux. En revanche, pour la biodiversité, l'Agence mène des tests.

3 – Accord-cadre Inter-Agences / Région Grand Est

Daniel BEDDELEM présente la convention-cadre avec la Région Grand Est. Au-delà des aspects biodiversité et eau et milieux aquatiques, son dernier volet abordera l'agriculture et sa compatibilité avec la qualité des eaux. Cette politique partagée rejoint celle mise en œuvre au travers du FEADER et des autres acteurs autour de ces sujets, y compris le développement des filières à bas niveau d'intrants, qui fait l'objet d'un volet spécifique de la convention-cadre. Celle-ci acte certains domaines évoqués précédemment, des convergences d'interventions, des objectifs partagés dans le cadre des décisions propres à chacun, car chaque entité décide des dossiers qu'elle peut ou souhaite soutenir.

La principale avancée concerne la complémentarité entre financeurs, qui leur permet d'intervenir sur le secteur où ils sont habilités par leurs instances décisionnelles. L'objectif consiste, sur des sujets qui ne sont pas éligibles aux aides de l'Agence, à ce que l'Etat ou la Région concentre les moyens que les élus ont décidé d'affecter. Il s'agit d'un partage d'intervention complètement transparent, avec une gouvernance qui fonctionne sur la base expérimentée avec ECOPHYTO : un comité des financeurs et un comité de pilotage qui examine les dossiers déposés, apporte un soutien aux porteurs de projet dans la phase de construction et, *in fine*, prépare l'arbitrage des financements et la présentation des dossiers devant les instances décisionnelles. Il s'agit d'opérer dans un souci de partage et de position commune sur des projets d'intérêt grand-régional.

Il sera prochainement proposé au conseil d'administration de l'Agence et aux instances de la Région d'approuver cette convention, pour engager des actions partagées dans un souci d'harmonisation des politiques dans le cadre du 11^e programme. La convention-cadre est en phase de finalisation et devrait être signée à l'automne à Montier-en-Der.

Benoît GRANDMOUGIN précise que la convention sera examinée la semaine suivante par la commission environnement de la Région, puis par la commission permanente.

La COMITER s'est terminée à 13h00.

L'après-midi a été consacrée à la politique d'acquisition foncière menée par le Conservatoire du Littoral en périphérie du lac du Der.

Les participants ont pu découvrir sur le terrain les aménagements réalisés par le Conservatoire, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et le Syndicat Mixte.